Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commination de faillite
Date de publication: SHAB 28.01.2022
Date d'échéance prévue: 28.01.2023
Numéro de publication: SB07-0000000221

Entité de publication
Office des poursuites du canton de Neuchâtel, Avenue Léopold-Robert 63, 2300 La Chaux-de-Fonds

Commination de faillite Bureau Beurret Sàrl

Débiteurs:
Bureau Beurret Sàrl
CHE-113.336.680
rue du Temple-Allemand 113
2300 La Chaux-de-Fonds

Créanciers:
Freddy Rumo
Lieu d'origine: Plaffeien (FR)
Nationalité: Suisse
Date de naissance: 10.03.1944
Avenue Léopold-Robert 73
2300 La Chaux-de-Fonds

Représentant:
Domicim Yverdon, succursale de Domicim SA
CHE-151.573.608
Avenue Haldimand 57
1400 Yverdon-les-Bains

Indications sur le commandement de payer:
Numéro du commandement de payer:
2021075689 du: 11.10.2021

Créances:
CHF 6101.40 5 % depuis 01.10.2021
Immeuble sis rue du Marché 4 à 2300 La Chaux-de-Fonds, local commercial au 2ème étage, lot n° 4025. Solde loyer impayé du mois de juin 2021 (Fr. 649.40), loyers impayés des mois de juillet à octobre 2021 (4 x Fr. 1'363.00).

CHF 550.00
Frais de rappel et du créancier au sens de l'art. 106 CO.

CHF 60.00
Frais pour tentatives de notification par le biais des Autorités communales.

CHF 73.30
Etablissement du commandement de payer.

CHF 73.30
Etablissement de la commination de faillite.

CHF 119.00
Publications du commandement de payer n°2021075689 en date du 10.12.2021 (FOC et FOSC).

Coûts supplémentaires:
Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:
Immeuble sis rue du Marché 4 à 2300 La Chaux-de-Fonds, local commercial au 2ème étage, lot n° 4025. Solde loyer impayé du mois de juin 2021 (Fr. 649.40), loyers impayés des mois de juillet à octobre 2021 (4 x Fr. 1'363.00).

Remarques juridiques:
Si la présente créance, à laquelle s'ajoutent les intérêts, les frais de poursuite et les coûts de publication, n'est pas acquittée dans les 20 jours, le créancier peut requérir la faillite du débiteur auprès du tribunal compétent.
Si le débiteur estime n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours (art. 17 LP). Il a en outre la faculté de présenter un projet de concordat au juge du concordat (art. 173a LP).

Point de contact:
Office des poursuites du canton de Neuchâtel
Avenue Léopold-Robert 63
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques:
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous a été notifié le 10.12.2021 vous êtes menacé de la faillite.
Le présent acte, à disposition de l'éventuel remplaçant de l'associé gérant de la société Bureau Beurret Sàrl, Monsieur Philipp Laeng, est réputé notifié le vendredi 28 janvier 2022 par le biais de la présente publication. Le délai de plainte de dix jours pour agir auprès de l'autorité inférieure de surveillance est prolongé de dix jours (art. 33 al. 2 LP). Le délai de paiement de vingt jours dès la notification du présente acte est prolongé de dix jours (art. 33 al. 2 LP). La présente publication a été faite sur demande du représentant du créancier, suite à des tentatives de notifications infructueuses au siège de la société et à son associé-gérant M. Philipp Laeng, décédé le 05.06.2021.